N°
85

Guide pour l'accessibilité dans les espaces naturels

Outils d'accueil et d'interprétation

1.3 - Handicaps

Définitions et concepts

mise à jour: ***24/01/2013***

Le handicap est toujours « de situation »

Les projets de mise en accessibilité de sites font partie de la lutte contre les situations de handicap. Ce n'est pas la surdité ou la paralysie qui « handicapent » une personne, ce sont les obstacles environnementaux (l'absence d'information visuelle, ou les trois marches d'un perron). Le handicap est une limite ou un empêchement découlant d'une déficience ou d'une incapacité pour une personne, de jouer, dans son milieu, les rôles joués par les autres individus. La notion de handicap fait référence aux valeurs d'un milieu. Elle se caractérise par la différence entre une performance individuelle et les attentes d'un groupe dont l'individu fait partie. Ces personnes peuvent avoir des aspirations ou des aptitudes à jouir de la faune, de la flore et du milieu naturel dans lequel elles se trouvent, et le devoir des gestionnaires est de chercher par tous les moyens possibles à les satisfaire, tout en respectant la réglementation concernant son aménagement.

Le **handicap moteur** se définit comme une atteinte de la motricité (capacité de bouger volontairement son corps). Il se manifeste par des paralysies des membres inférieurs, supérieurs ou de leur ensemble, par l'absence d'un membre et parfois des troubles associés. Ce groupe comprend non seulement les personnes qui sont nées avec cette déficience, mais aussi un grand nombre de personnes dont la condition est causée par l'âge ou les accidents.

C'est un handicap visible mais ses conséquences sont très variables, toutes les personnes concernées ne se déplaçant pas forcément en fauteuil roulant.

L'accessibilité pour ce groupe de personnes passera principalement par des mesures d'ordre ergonomique, architectural et scénographique.

Les infirmes moteurs cérébraux (IMC) peuvent être rapprochés des personnes à handicap moteur, l'origine du handicap ne créant pas un tableau particulier de ses manifestations. En revanche , les handicaps sensoriels et de comportement et les déficiences mentales d'origine cérébrale nécessitent des recommandations particulières. Ces personnes bénéficient en général des adaptations prévues pour d'autres types de handicaps (handicap moteur, handicap de communication). Il faut en outre tenir compte de leurs spécificités, en particulier de lenteur et de l'utilisation d'aides techniques spécifiques auxquelles les éléments de présentation doivent dans une large mesure être adaptés.

Conseils vis à vis d'une personne en situation de handicap moteur :

- Demander à la personne si elle a besoin d'aide.
- Ne pas s'appuyer sur le fauteuil, il fait partie de l'espace vital de son occupant.
- S'asseoir pour converser, pour que vos yeux soient à la même hauteur que les siens.

Le **handicap visuel** touche entre 0,5 et 2 enfants sur mille (origine le plus souvent prénatale). Les personnes présentant un handicap visuel ne sont pas toutes atteintes de la même manière. Selon le degré de la déficience, on parle de cécité ou de mal-voyance (ou amblyopie).

La perte de vision peut survenir brutalement ou progressivement, influe sur les activités utilisant la vision centrale et les déplacements. Les personnes déficientes visuelles ont souvent des difficultés de latéralisation et de repérage dans l'espace, de perception de l'espace et du mouvement à divers degrés. Leur appréhension de l'information est séquentielle du fait de leur vision non globale et souvent partielle au premier abord. Évidemment, elles éprouvent aussi des difficultés de lecture. Pour cette catégorie de personnes, l'orientation et l'accès au contenu seront facilités par l'utilisation de maquettes et objets à toucher, d'informations sonores, de textes bien éclairés et contrastés et de braille.

Conseils vis à vis d'une personne en situation de handicap visuel :

- Ne pas présumer que la personne a besoin d'aide mais le lui demander.
- S'adresser directement à la personne.
- Pour les visites, être le plus descriptif possible : faire appel à tous les sens, se servir du contraste des couleurs et de l'éclairage.

Le **handicap auditif** est caractérisé par la perte totale ou partielle de l'acuité auditive, c'est un handicap de la communication fréquent et invisible qui touche environ 7% de français.

La surdité n'affecte pas les capacités intellectuelles mais la privation des stimulations linguistiques peut entraîner un retard important de développement. Les différences sont grandes entre les personnes sourdes de naissance et celles devenues sourdes à l'âge adulte (après avoir appris à maîtriser une langue), de même entre sourds profonds, et mal-entendants. Cette différence est importante pour les porteurs de projets qui doivent bien garder en tête que les personnes devenues sourdes maîtrisent bien le français en général, et peuvent s'appuyer sur l'écrit. En revanche les personnes sourdes de naissance connaissent des difficultés de compréhension, non pas dues à une déficience intellectuelle, mais aux difficultés constamment éprouvées par ces personnes pour accéder à la connaissance et à la culture environnantes.

Pour cette catégorie de personnes, l'accès au contenu sera principalement basé sur l'utilisation de la langue des signes et l'intervention de personnes connaissant très bien la « culture » sourde (si possible elles-mêmes sourdes).

Conseils vis à vis d'une personne en situation de handicap auditif :

- Regardez directement la personne à qui vous parlez et n'exagérez pas le mouvement de vos lèvres.
- Évitez de parler avec les mains devant la bouche.
- Utilisez des films sous-titrés, des textes écrits lors des visites guidées.
- Les photos sont particulièrement appréciées, une piste à utiliser.

Le **handicap mental** est la conséquence sociale d'une déficience intellectuelle plus ou moins sévère. Il se caractérise par une insuffisance des facultés globales d'intelligence, notamment au niveau des fonctions cognitives, du langage, de la motricité et des performances sociales.

Il se manifeste par des troubles praxiques (difficultés scolaires, relationnelles, déficit d'attention), du comportement et du langage qui ne sont parfois mis en évidence qu'au moment de la scolarité.

Fiches techniques sur le handicap conçues par le ministère de l'Ecologie :

- personnes ayant des déficiences motrices

- personnes ayant des déficiences auditives

- personnes ayant des déficiences visuelles

- personnes ayant une déficience intellectuelle

- personnes polyhandicapées

- personnes handicapées psychiques

- personnes handicapées respiratoires

- personnes pouvant être désavantagées par leur taille

Haut de page

Tous droits réservés © - Propriété de l'OFB